

10/08/2021

Dossier 162418 (AZ)

Nom de la personne

Identification de la personne

Détail de l'article sélectionné

Division cadastrale 52016 CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/

Biens associés : Superficie totale 415 - Situation le : 10/08/2021

Situation	Pol/Wa	Section	Numéro de la parcelle	Nature	Superf. en ca	Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction	Code	Montant
1 - R TAILLE CHAWET 52		A	0508MP0000	MAISON	60	0003	2F	342
2 - R TAILLE CHAWET		A	0510WP0000	JARDIN	319	---	1F	2
3 - RUE DE LA GRANDE ARMEE 41+		A	0519RP0000	GARAGE	36	1969	2F	69

Annexes

1 - Division cadastrale : 52016 - CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0508MP0000**Information sur la Parcelle**

Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI

Code et description vérification contenance : T - Titre

Ordre des composantes de la parcelle : 01

ID situation PUR : 27315671

Coordonnée X : 154558

Coordonnée Y : 123386

Information sur le Bâti

Numéro de bloc : *

Surface bâtie : 46

Code et description indice de la construction : 40 - Maison sans cave habitable

Code et description qualité de la construction : N - Normale

Code et description type de construction (nombre de façades) : A - Mitoyen des deux côtés

Code et description nature cadastrale du PUR : 200 - MAISON

Code détail partie privative : ****

Nombre d'étages hors-sol : 2

Nombre de logements : 1

Nombre de pièces habitables : 4

Numéro de PUR : AE03.ZB86.MX

Superficie utile : 112

Information sur l'Adresse

Code postal : 6000

Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI

Numéro de police pour le tri : 52

Timestamp version début situation adresse : 2001-08-17

Information sur la Situation Patrimoniale

Inscription article précédente : 5201610822000000000001

Régistration article : 5201611004000000000001

Timestamp version début situation patrimoniale : 2001-08-17

Année fiscale de début de la situation patrimoniale : 2001

ID de la situation patrimoniale : 34113437

Information sur la situation Parcelle

Année de début situation parcelle : 2001

Code détail partie privative : ****

ID situation parcelle : 27273922

Date version de début de situation de la parcelle : 2001-08-17

Information sur le Sol

Code et description nature PUR : 200 - MAISON

Code et description type de PUR : 2 - Terrain

Numéro de PUR : AE03.ZB87.MW

Situation non-bâti : R TAILLE CHAWET

2 - Division cadastrale : 52016 - CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0510WP0000**Information sur la Parcelle**

Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI

Code et description indice de valeur du sol : 2 - null

Code et description vérification contenance : T - Titre

Ordre des composantes de la parcelle : 01

ID situation PUR : 27315682

Coordonnée X : 154561

Coordonnée Y : 123354

Information sur la Situation Patrimoniale

Inscription article précédente : 5201610822000000000002

Régistration article : 5201611004000000000002

Timestamp version début situation patrimoniale : 2001-08-17

Année fiscale de début de la situation patrimoniale : 2001

ID de la situation patrimoniale : 34113448

Information sur la situation Parcelle

Année de début situation parcelle : 2001

Code détail partie privative : ****

ID situation parcelle : 27273928

Date version de début de situation de la parcelle : 2001-08-17

Information sur le Sol

Code et description nature PUR : 4 - JARDIN

Code et description type de PUR : 2 - Terrain

Numéro de PUR : AE03.ZB98.ML

Situation non-bâti : R TAILLE CHAWET

3 - Division cadastrale : 52016 - CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ - Numéro de section : A - Numéro de la parcelle : 0519RP0000

Information sur la Parcelle

Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI
Code et description vérification contenance : - - Contenance ni titre ni vérifiée
Ordre des composantes de la parcelle : 01
ID situation PUR : 205243957
Coordonnée X : 154627
Coordonnée Y : 123380

Information sur le Bâti

Numéro de bloc : *
Surface bâtie : 18
Code et description indice de la construction : 500 - Dépendance d'habitation
Code et description qualité de la construction : - - -
Code et description type de construction (nombre de façades) : - - -
Code et description nature cadastrale du PUR : 204 - GARAGE
Code détail partie privative : ****
Nombre de garages : 1
Numéro de PUR : AE03.ZC73.JO
Année construction depuis (avant 1931, seul un intervalle est connu) : 1969
Année construction jusque (avant 1931, seul un intervalle est connu) : 1969

Information sur l'Adresse

Code postal : 6000
Code et description commune administrative (INS) : 52011 - CHARLEROI
Numéro de police pour le tri : 41+
Date de début situation adresse : 2021-03-12

Information sur la Situation Patrimoniale

Inscription article précédente : NA
Régistration article : NA
Timestamp version début situation patrimoniale : 2021-05-19
Date fiscale de début de la situation patrimoniale : 2021-03-12
Année fiscale de début de la situation patrimoniale : 2021
ID de la situation patrimoniale : 213182598

Information sur la situation Parcelaire

Date de début situation parcelle : 2021-03-12
Année de début situation parcelle : 2021
Code détail partie privative : ****
ID situation parcelle : 206156124
Date version de début de situation de la parcelle : 2021-05-19

Information sur le Sol

Code et description nature PUR : 70 - TERRAIN
Code et description type de PUR : 2 - Terrain
Numéro de PUR : AE03.ZC74.JN
Situation non-bâti : RUE DE LA GRANDE ARMEE



CHARLEROI
URBANISME



DATE
05-10-2021,

13 OCT. 2021

PAGE
1

Maitre Thierry LANNOY
Rue Tumelaire 23
6000 Charleroi

N/REF :
CRN/2021/4155

OBJET :
Renseignements urbanistiques

Maitre,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 07/09/2021 relative à des bien sis à **6020 Dampremy, Rue Taille Chawet n°52 & un garage rue de la Grande Armée n°41+** sur des parcelles cadastrées 3 ème division section A parcelle 508 M, 3 ème division section A parcelle 510 W, 3 ème division section A parcelle 519 R et

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1°, D.IV.97 et D.IV.99 du Code wallon du Développement Territorial (CoDT).

1. Ce bien est situé en zone d'Habitat au Plan de Secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10 septembre 1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité;

~~2. Le bien est situé dans un schéma de structure communal;~~

~~3. Le bien est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme;~~

~~4. Le bien est situé en au regard d'un schéma de développement pluricommunal, d'un schéma de développement communal, d'un schéma d'orientation local, d'un projet de schéma de développement pluricommunal, d'un projet de schéma de développement communal, d'un projet de schéma d'orientation local, d'un guide communal d'urbanisme, d'un projet de guide communal d'urbanisme ou d'un permis d'urbanisation;~~

Pour information, il vous est loisible de consulter les éventuelles prescriptions urbanistiques en vigueur via le lien suivant : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php.

~~5. Le bien a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n°1 suivant(s) datant de moins de deux ans ;~~

~~6. Le bien a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n°2 suivant(s) datant de moins de deux ans ;~~

7. D'après notre base de données,

Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;

Le bien n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation ;

Le bien n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

8. Le bien est situé sur le territoire communal où les règlements régionaux d'urbanisme suivants sont applicables :

- Isolation thermique et ventilation des bâtiments ;

- Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou partie de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite ;

- Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et dispositifs de publicité ;

CONTACT
Van Gompel Olivier Agent
administratif
Au service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée 1
6060 GILLY
T. 071/863977 – 071/863958
F. 071 86 39 63 (fax service
urbanisme)



9. Le bien est situé sur le territoire communal où le règlement communal d'urbanisme partiel relatif au placement extérieur d'antennes hertziennes paraboliques ou réceptrices de radiodiffusion et de télévision, approuvé par le Conseil communal du 22/06/2000 est applicable ;

10. Le bien est situé sur le territoire communal ou la partie de territoire communal visé(e) par un projet de révision de règlement communal d'urbanisme ;

11. Le bien est situé dans le périmètre d'un site Natura 2000, au sens de l'article D.IV.57 du CoDT, visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

12. Le bien est situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance au sens du décret du 30 avril 1990 relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables modifié la dernière fois par le décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau ;

13. Le bien est situé dans les limites d'un plan d'expropriation approuvé par arrêté du, le pouvoir expropriant est ;

14. Le bien est situé dans un périmètre d'application de droit de préemption arrêté par, le(s) bénéficiaire(s) du droit de préemption est (sont) ;

15. Le bien est situé dans un périmètre d'un site à réaménager au sens de l'article D.V.1 du CoDT ;

16. Le bien est situé dans un périmètre de revitalisation urbaine au sens de l'article D.V.13 du CoDT ;

17. Le bien est situé dans un périmètre de rénovation urbaine au sens de l'article D.V.14 du CoDT ;

18. Le bien est situé dans un des périmètres de remembrement urbain au sens de l'article D.V.9 du CoDT ;

19. Le bien est repris sur la liste de sauvegarde selon les dispositions du Code wallon du Patrimoine ;

20. Le bien est classé selon les dispositions du même Code ;

21. Le bien est visé par une procédure de classement selon les dispositions du même code ;

22. Le bien est situé dans une zone de protection selon les dispositions du même Code ;

23. Le bien est repris à l'inventaire communal selon les dispositions du même code ;

24. Le bien est repris sur la carte archéologique selon les dispositions du même code ;

25. Le bien est repris à l'inventaire du patrimoine immobilier exceptionnel selon les dispositions du même code ;

26. Le bien relève du petit patrimoine populaire qui bénéficie ou a bénéficié de l'intervention financière de la Région, selon les dispositions du même code ;

27. Le bien fait l'objet d'une mesure de lutte contre l'insalubrité ;

28. Le bien a fait l'objet d'un permis de location ;

29. Le bien est situé dans un périmètre de zone d'initiative privilégiée (Z.I.P.) du 07/07/1994 référencé: 52011-ZIP-0003-01 ;

30. Nous vous renvoyons auprès du service voirie de la ville de Charleroi afin de vérifier s'il existe un plan d'alignement et si le bien bénéficie ou non d'un équipement d'épuration des eaux usées d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ; de même le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (Distrigaz, Cie électricité, Cie eaux...);

31. Aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;

32. Le bien est repris en zone du Plan de Développement à Long Terme (PDLT) de l'Aéroport de Charleroi-Bruxelles-Sud et donc soumis aux normes du guide régional d'urbanisme relatives à la qualité acoustique de construction dans les zones B, C et D du PDLT du BSCA ;

33. Le bien est exposé à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeure tel que l'éboulement d'une paroi rocheuse, le glissement de terrain, les affaissements miniers, le risque sismique, ;

34. Le bien se rapporte à une réserve naturelle domaniale, à une réserve naturelle agréée, à une cavité souterraine d'intérêt scientifique, à une zone humide d'intérêt biologique ou à une réserve forestière visée par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;

35. Le bien est soumis à un risque d'inondation car il est situé dans une au sens de l'article D.53 du Code de l'eau ;

36. Le bien est exposé à une contrainte géotechnique majeure tel que le karst ;

37. Le bien est repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;

38. Le bien de la parcelle 3 A 510W est repris dans la banque des données de l'état des sols en zone bleu lavande (informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).

39. Le bien est repris dans la banque des données de l'état des sols en zone pêche (des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).



40. Les biens des parcelles 3 A 508M & 3 A 519R ne sont repris dans la banque des données de l'état des sols ni en zone bleu lavande (Informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)) ni en zone pêche (des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 1 mars 2018)).

41. Il n'a pas été possible d'établir la zone dans laquelle le bien est repris dans la banque de données d'état des sols; que le site internet contenant cette information rencontrait des dysfonctionnements lors de l'élaboration de ce document ;
42. Le bien est exposé à un risque d'accident majeur au sens de l'article D.IV.57, 2° du CoDT ;
43. Le bien est situé à proximité d'un site Seveso ;
44. Le bien est exposé, ou s'il est situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière, au sens de l'article D.IV.57 du CoDT ;
45. Le bien a fait l'objet d'un certificat de patrimoine délivré le ;
46. Le bien est repris dans un site de réhabilitation paysagère et environnementale au sens de l'article D.V.7 du CoDT.

Observation :

Pour rappel :

- 1° il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article D.IV.4 du CoDT, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme ;
2° il existe des règles relatives à la péremption des permis ;
3° l'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis ;
4° les informations visées à l'article D.IV.97, 1° à 6° et 9° à 10° du CoDT sont accessibles à tous sur le géoportail de la Wallonie et, pour les informations relevant de leurs compétences respectives, sur le site Internet d'une des Directions générales opérationnelles du SPW. Les informations visées à l'article D.IV.97, 8° du CoDT sont accessibles conformément aux articles 17 et 17 bis du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols ;

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien ne soit pas modifiée.

Nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,
Par Délégation

Frédéric FRAITURE
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

Laurence LECLERCQ,
8^{ème} Echevin

Département du Sol et des Déchets
Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15
<http://bdes.wallonie.be>

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10350130

VALIDE JUSQU'AU 01/03/2022

Pour consulter la version originale du
document, scannez le code :



PARCELLE CADASTRÉE À CHARLEROI 3 DIV/DAMPREMY/ section A parcelle n°0519 R 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU CADASTRE CADGIS 2021 (01/01/2021)

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **01/09/2021**. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

²A : parcelle (**Active**) dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral (**Mutation**) .



